

ANNEXE V

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

ENTRE LES UNITÉS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLÔME

CAP Cuisine défini par l'arrêté du 06 juillet 2004 dernière session d'examen : 2017		CAP Cuisine défini par l'arrêté du 17 mars 2016 1 ^{ère} session d'examen : 2018	
ÉPREUVES	Unités	ÉPREUVES	Unités
EP1 : Approvisionnement et organisation de la production culinaire	UP1	EP1 : Organisation de la production de cuisine	UP1
EP2 : Productions culinaires	UP2	EP2 : Réalisation de la production de cuisine	UP2
EP3 : Commercialisation et distribution de la production culinaire	UP3		
EG1 : Français et Histoire - Géographie	UG1	EG1 : Français, Histoire – Géographie et Éducation morale et civique	UG1
EG2 : Mathématiques sciences	UG2	EG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques	UG2
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	EG3 : Éducation physique et sportive	UG3
EG4 : Langue vivante	UG4	EG4 : Langue vivante	UG4